

Publication d'une convention réglementée conclue par la société

(Articles L 22-10-13 et R 22-10-17 du Code de commerce)

Conclusion d'un contrat de cession de parts sociales entre Compagnie du Cambodge et Société Industrielle et Financière de l'Artois

Le 24 octobre 2025, Compagnie du Cambodge a procédé à la cession de 175 parts sociales de la **société SOCARFI** (Société à responsabilité limitée dont le siège social est 31-32 Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 612 039 099) à la société Société Industrielle et Financière de l'Artois, société anonyme dont le siège social est 31/32 quai de Dion Bouton 92800 Puteaux immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 078 261.

Contrôle du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, la conclusion de la cession de titres de la société SOCARFI a été soumise au contrôle du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge lors de sa réunion du 19 septembre 2025. Les mandataires de Compagnie du Cambodge étant communs à ceux de la Société Industrielle et Financière de l'Artois, le Conseil de surveillance n'a pas été en mesure de statuer sur l'autorisation sollicitée.

Principaux termes et conditions de la cession de titres de la société SOCARFI

La cession des 175 parts sociales de SOCARFI est intervenue moyennant un prix global de 3 730 737,50 €, soit un prix unitaire de 21 318,50 €, déterminé selon la méthode de l'actif net réévalué et mise en œuvre pour les participations dans les entités cotées sur la base d'un cours spot au 14 octobre 2025.

Information relative à l'Intérêt de la convention pour la société

La conclusion de cette opération s'inscrit dans un projet plus global visant à rationaliser et à simplifier les structures du Groupe Bolloré et participe ainsi à contribuer à l'amélioration des coûts de gestion au sein du Groupe.

Indication du rapport entre le prix pour la société et le dernier bénéfice annuel

Compagnie du Cambodge est appelée à recevoir, au titre de la cession des titres SOCARFI, un prix global d'un montant de montant de 3 730 737,50 €.

Le dernier bénéfice annuel au 31 décembre 2024 s'élevait à 10 186 516 milliers d'euros.